

Jouer Apprendre S'épanouir

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) DEMANDE DE PROPOSITIONS

Ce document répond aux questions fréquentes à propos de la Demande de Propositions (DDP) de Play Learn Thrive, lancée le 21 janvier 2025. Vous pouvez envoyer d'autres questions à l'adresse : playlearnthrive@grandchallenges.ca.

Durant la période de dépôt des candidatures, la FAQ sera mise à jour périodiquement. La dernière mise à jour de ce document était le <DATE>.

Pour obtenir du soutien technique, veuillez envoyer un ticket d'assistance à l'équipe du soutien technique via <https://www.grandchallenges.ca/fluxsupport/>. Assurez-vous d'inclure votre numéro de demande, une description détaillée du problème, des captures d'écran ou les messages d'erreur (si possible). Prenez note : ce formulaire est réservé au soutien technique. Pour toute question sur la Demande de propositions ou le processus de candidature, vous devez envoyer un courriel à playlearnthrive@grandchallenges.ca.

Vous pouvez aussi consulter en ligne la [Trousse d'outils des innovateurs](#) sur Grands Défis Canada. Elle contient des ressources destinées aux chercheurs et aux innovateurs pour faciliter la conception des propositions de projet, planifier les modalités du déploiement durable des innovations et créer un impact à l'échelle mondiale.

TABLE DES MATIÈRES

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	3
AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION	5
FINANCEMENT ET DURÉE	7
PROCESSUS DE CANDIDATURE ET ÉCHÉANCIER	9
BUDGET, UTILISATION DES FONDS ET DÉPENSES ADMISSIBLES	14
QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES	16
RESSOURCES	16



Grands Défis Canada^{MD}
Grand Challenges Canada

The LEGO Foundation





CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

COMMENT SAVOIR SI MON ORGANISME EST ADMISSIBLE?

Chaque candidature doit répondre aux critères suivants pour être admissible à cette DDP :

- Représenter un organisme sans but lucratif;
- Être une entité légale juridiquement constituée (ou l'équivalent)¹
- Être enregistrée légalement pour exercer dans au moins un des quatre pays prioritaires (Kenya, Ouganda, Liban, et Jordanie);
- Avoir une présence active dans au moins un des quatre pays prioritaires;
- Déployer directement le projet dans au moins un des quatre pays prioritaires;
- Déployer son projet dans au moins un des quatre (4) pays prioritaires (Kenya, Ouganda, Liban, et Jordanie) à prendre être admissible;
- Respecter les axes stratégiques d'intervention énoncés dans la DDP (à la Section 4.5 pour la POC et à la Section 5.5 pour la TVME).

QUE SIGNIFIE « JURIDIQUEMENT CONSTITUÉ » AU NIVEAU DE L'ADMISSIBILITÉ?

La signification de « juridiquement constitué » varie selon les juridictions. Chaque candidat est responsable de comprendre comment cela s'applique dans sa propre juridiction. Généralement, « juridiquement constituée » signifie que l'entité constitue une personne morale distincte, avec une identité juridique propre et séparée. Veuillez noter qu'un simple « enregistrement » local ou le fait de disposer d'un bureau dans un pays ne signifie pas nécessairement que l'organisme est juridiquement constitué. Par contre, une fiducie juridiquement constituée ou un partenariat juridiquement constitué (parfois un « partenariat à responsabilité limitée » dans certaines juridictions) est admissible. Bien que cette exigence soit vérifiée lors de l'évaluation d'admissibilité, Grands Défis Canada effectue également une diligence raisonnable plus approfondie de ce critère au cours du processus de négociation pour les projets sélectionnés.

EXISTE-T-IL DES PAYS QUE GRANDS DÉFIS CANADA NE PEUT PAS FINANCER?

Dans cet appel à financement, Grands Défis Canada ne peut financer des projets que dans les quatre (4) pays suivants : [Kenya](#), [Ouganda](#), [Jordanie](#) et [Liban](#).

Prenez note : nous encourageons les collaborations avec des innovateurs d'organismes sans but lucratif dans d'autres pays; cependant, le demandeur principal doit être une entité légalement enregistrée dans l'un de ces quatre pays.

PEUT-IL Y AVOIR PLUS D'UN PAYS DE DÉPLOIEMENT?

Oui, à condition que les pays concernés soient parmi les quatre (4) suivants : Kenya, Ouganda, Jordanie, Liban.

Grands Défis Canada encourage les demandeurs à tenir compte des recommandations suivantes : étant donné le caractère unique et contextuel des thèmes spécifiques à chaque pays, les demandeurs qui déposent une candidature pour plusieurs pays doivent fournir une justification claire de la manière dont

l'innovation ou la solution répond au contexte unique de chaque pays de déploiement. Veuillez noter que le montant de financement maximum par demande de financement reste le même. Nous invitons les demandeurs à évaluer avec soin l'opportunité de financement sélectionnée, l'adéquation et la faisabilité d'une innovation multipays en fonction des délais et du budget du projet

AI-JE BESOIN D'UN FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE?

- **Preuve de concept (POC)** – Le financement complémentaire n'est pas une exigence pour les innovations en phase de preuve de concept. Cependant, tous les demandeurs retenus sont encouragés à négocier un financement complémentaire pendant la preuve de concept, afin de mieux positionner leur innovation pour la phase suivante, puisque c'est une exigence lorsque l'innovation est invitée à demander un financement de transition vers la mise à l'échelle.
- **Transition vers la mise à l'échelle (TVME)** – Pour les subventions de Transition vers la mise à l'échelle (TVME) en phase initiale, les exigences de financement complémentaire peuvent être levées au cas par cas. Pour les subventions en phase plus avancée, les innovateurs sont encouragés à négocier des fonds complémentaires selon un ratio minimum de 1:1 (fonds en espèces correspondant au financement de Grands Défis Canada) via des bailleurs de fonds et des partenaires stratégiques. À sa discrétion, Grands Défis Canada peut exiger un ratio supérieur à 1:1 en fonction du stade de l'innovation.

Même si c'est préférable, les innovateurs n'ont pas nécessairement l'obligation d'obtenir un engagement de financement complémentaire pour effectuer le dépôt d'une candidature. Grands Défis Canada peut lever cette contrainte, au cas par cas et à sa discrétion.

DOIS-JE ÊTRE CITOYEN OU RÉSIDENT PERMANENT DU PAYS DANS LEQUEL JE POSTULE?

Non. Les subventions ne sont pas octroyées en fonction de la citoyenneté ou de la nationalité. Vous n'avez pas besoin de la citoyenneté ou de la résidence permanente du pays pour lequel vous postulez. Cependant, vous devez être affilié à une institution juridiquement constituée dans un pays admissible (Kenya, Ouganda, Liban, Jordanie).

Veuillez vous référer à la Section 3.2 de la DDP pour connaître les types de projets qui ne peuvent pas recevoir de financement dans le cadre de cet appel.

UNE INSTITUTION PEUT-ELLE SOUMETTRE PLUS D'UNE PROPOSITION?

Oui. Une institution peut soumettre plusieurs demandes de financement. Pour que plusieurs demandes de financement soient évaluées, chaque demande doit avoir un chef de projet différent et chaque chef de projet doit s'inscrire avec un compte unique sur le portail Fluxx.



UN DEMANDEUR PEUT-IL SOUMETTRE PLUS D'UNE PROPOSITION?

Non. Chaque chef de projet peut figurer sur une seule demande de financement pour cette DDP. Toutefois, il y aura plusieurs périodes de dépôt de propositions pour la Transition vers la mise à l'échelle (TVME). Si votre demande de financement est refusée au cours d'une période de dépôt, vous aurez la possibilité d'envoyer une autre demande lors d'une période ultérieure.

UN CHEF DE PROJET PRÉCÉDEMMENT FINANCÉ PAR GRANDS DÉFIS CANADA PEUT-IL SOUMETTRE UNE CANDIDATURE POUR CETTE DDP?

Les chefs de projet précédemment financés par Grands Défis Canada sont uniquement admissibles à cette DDP, si leur projet précédent a été clôturé ou sera clôturé avant la date de début prévue de cette nouvelle subvention.

J'AI DÉJÀ SOUMIS UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE GRANDS DÉFIS CANADA, MAIS ELLE A ÉTÉ REJETÉE. EST-IL POSSIBLE DE SOUMETTRE LA MÊME PROPOSITION POUR CETTE DDP?

Oui, vous pouvez soumettre la même proposition, pourvu que votre innovation corresponde à la portée de cette DDP et que vous remplissiez les critères d'admissibilité.

AI-JE BESOIN DE COMPÉTENCES ACADÉMIQUES SPÉCIFIQUES POUR ENVOYER UNE DEMANDE?

Non. Cette DDP est ouverte à tout le monde, peu importe l'âge ou les compétences académiques. Le chef de projet et l'équipe doivent posséder les compétences requises pour mener à bien les activités proposées et gérer la subvention.

UN GROUPE DE PERSONNES PEUT-IL SOUMETTRE UNE PROPOSITION AVEC UN OU PLUSIEURS CODEMANDEURS?

Même si la collaboration est encouragée durant la conception et le déploiement du projet, chaque proposition de projet peut avoir un seul demandeur principal, qui sera également le chef de projet.

¹Le terme juridiquement constitué signifie une constitution légale ou son équivalent afin de devenir une personne morale. Les personnes à titre individuel ne sont pas admissibles. Les organismes juridiquement constitués dans d'autres pays peuvent également envoyer une demande de financement, s'ils sont légalement enregistrés pour exercer des activités commerciales, ont une présence active et déploient le projet dans au moins un des quatre pays prioritaires.

AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION

QUE DOIT INCLURE MON INNOVATION POUR ÊTRE CONSIDÉRÉ AUX FINS DE FINANCEMENT?

Pour être admissibles à un financement, les propositions de projets doivent s'intéresser à tous les axes stratégiques d'intervention suivants :

- Les innovations doivent porter sur :
 - La consolidation de l'éducation et/ou du développement des enfants (de la naissance à 12 ans), en s'adressant plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits; OU
 - La consolidation des capacités et/ou du bien-être des réseaux de soutien autour des enfants, y compris, mais sans s'y limiter, leurs éducateurs, aidants, prestataires de soins communautaires, leaders religieux, etc.; OU

- Le soutien des enfants ET de leurs réseaux de soutien. Même si nous encourageons et considérons les propositions qui se concentrent seulement sur l'une des deux premières options, la préférence sera accordée aux propositions qui démontrent un double intérêt, pour les enfants et les acteurs clés de leurs réseaux de soutien.
- Les innovations devraient intégrer des solutions basées sur le jeu dans leur concept programmatique (référez-vous à la Section 2.2 et l'Annexe A de la DDP pour des exemples illustrant des solutions basées sur le jeu).
- Une préférence sera accordée aux propositions qui s'alignent sur les sous-thèmes énumérés dans l'Annexe B de la DDP. Veuillez noter que nous continuerons d'encourager et d'examiner les propositions qui ne se concentrent pas explicitement sur ces sous-thèmes, à condition qu'elles s'alignent sur les axes stratégiques d'intervention décrits dans cette Section.
- Les innovations devraient être sensibles aux différences culturelles et portées par les communautés. Elles devraient considérer les moteurs sociaux, culturels et environnementaux complexes qui contribuent à l'apprentissage et au développement précoces des enfants dans au moins un des quatre pays prioritaires.
- Nous encourageons les innovations axées sur l'enfant de manière holistique (référez-vous à la Section 2.2). Nous comprenons que l'accès des enfants à des environnements d'apprentissage sécuritaires et favorables, à la fois à l'école et à l'extérieur, affecte leurs résultats globaux de développement et de croissance.

QU'ENTENDEZ-VOUS PAR « RÉSEAUX DE SOUTIEN AUTOUR DES ENFANTS »?

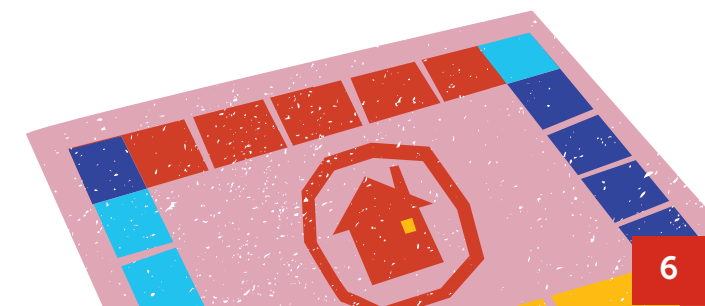
Les réseaux de soutien des enfants englobent les autres personnes de soutien notamment : des aidants et des éducateurs, des membres de la communauté, des professionnels de la santé et d'autres personnes qui soutiennent étroitement les enfants. Nous reconnaissons que les réseaux de soutien des enfants diffèrent en fonction de leur contexte, c'est pourquoi nous les définissons intentionnellement au sens large.

QU'ENTENDEZ-VOUS PAR « INTÉGRATION DE SOLUTIONS BASÉES SUR LE JEU »?

Pour être considéré aux fins de financement, votre proposition doit démontrer qu'elle intègre au moins une solution basée sur le jeu. Des exemples sont présentés à l'Annexe A de cette DDP.

Les solutions basées sur le jeu peuvent être générales ou plus spécifiques, comme des solutions de soutien en santé mentale et psychosocial fondées sur le jeu, des initiatives scolaires basées sur le jeu, des approches d'éducation non formelle axées sur le jeu, et bien d'autres.

Les activités ludiques se distinguent par : 1) une expérience joyeuse qui suscite plaisir, motivation et excitation; 2) leur capacité à aider les enfants à donner du sens à une expérience ou à mieux comprendre le monde qui les entoure; 3) un engagement actif, combinant souvent des interactions physiques, mentales et verbales; 4) une approche itérative permettant aux enfants de développer leurs compétences, d'explorer des possibilités, de réviser leurs hypothèses ou de relever de nouveaux défis; et 5) une dimension sociale qui favorise la compréhension des autres et le développement de relations.



COMMENT LES AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION ONT-ILS ÉTÉ DÉTERMINÉS POUR CETTE DDP?

Nos priorités de financement sont guidées par des analyses locales spécifiques à chaque pays et par des consultations avec des organisations humanitaires de premier plan, des experts techniques en développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU), en éducation en situation d'urgence (ESU) et avec des représentants des communautés touchées, y compris des enfants, des aidants, des éducateurs et des organismes dans la communauté. Ces consultations visaient à identifier les obstacles les plus urgents et les limites actuelles du financement qui affectent les enfants dans des contextes de polycrise et que des approches innovantes pourraient surmonter.

À la suite de ces analyses, Grands Défis Canada a organisé un atelier avec près de 40 experts mondiaux et régionaux de 25 organismes dans les quatre pays cibles pour valider les conclusions et définir la portée et les priorités de la DDP.

QUELLES SONT LES POPULATIONS CIBLÉES DANS LE CADRE DE CETTE DDP?

Nous visons à soutenir les innovateurs pour créer des systèmes de soutien plus solides pour tous les enfants de la naissance à 12 ans dans au moins un des quatre pays ciblés (Kenya, Ouganda, Liban et Jordanie), en se concentrant sur les enfants négligés et abandonnés dont les besoins de développement et d'éducation ne sont pas satisfaits. Même si la tranche d'âge principale concerne les enfants de la naissance à 12 ans, veuillez noter que les projets peuvent inclure des enfants de plus de 12 ans pour considérer des enfants plus âgés qui pourraient être réintégrés à l'enseignement primaire ou soutenus par des programmes d'apprentissage accéléré, etc.

Plus précisément, nous visons à soutenir et protéger les enfants exposés à des risques, les enfants réfugiés et déplacés, les filles et les mères adolescentes, les enfants avec des besoins spéciaux et des handicaps, les enfants avec des besoins en santé mentale et en soutien psychosocial, les enfants résidant dans des zones reculées (comme les communautés rurales et/ou côtières), les enfants vivant dans des communautés d'accueil, les réfugiés urbains, les foyers dirigés par des enfants, et les enfants issus de groupes minoritaires et d'identités différentes.

FINANCEMENT ET DURÉE

1. QUELS SONT LES TYPES DE POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DISPONIBLES DANS LE CADRE DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)?

Il y a deux possibilités de financement disponibles :

- Preuve de concept (POC) – référez-vous à la Section 4 de la DDP pour consulter plus de détails.
- Transition vers la mise à l'échelle (TVME) – référez-vous à la Section 5 de la DDP pour consulter plus de détails.



HOW DO THE TWO FUNDING OPPORTUNITIES, POC & TTS, DIFFER?

QUESTION	PREUVE DE CONCEPT (POC)	TRANSITION VERS LA MISE À L'ÉCHELLE (TVME)
Quel est le montant total du financement disponible pour chaque projet?	Subventions allant jusqu'à 250 000 \$ CA	Subventions allant jusqu'à 1 500 000 \$ CA
Est-ce qu'il y a un montant minimum de financement que les demandeurs peuvent soumettre?	Il n'y a pas de montant minimum de financement. Cependant, nous nous attendons à ce que les subventions s'élèvent à environ 250 000 \$ CA pour atteindre les objectifs et les résultats prioritaires décrits dans la DDP.	300 000 \$ CA
Quelle est la durée de la subvention?	Entre 12 et 24 mois	Entre 12 et 24 mois

JE NE SAIS PAS SI MON INNOVATION EST MIEUX ADAPTÉE POUR LE FINANCEMENT EN POC OU EN TVME. COMMENT CHOISIR LE TYPE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT?

PROJETS EN PREUVE DE CONCEPT (POC) :

Le financement POC soutient les innovations à un stade précoce pour tester et peaufiner les idées audacieuses. Pour la Preuve de concept, les innovateurs n'ont pas l'obligation d'avoir déjà une base de preuves établies pour leur innovation, mais conformément à la Section 2.5 (« Accent sur les résultats ») et l'Annexe C, un plan bien défini de suivi et d'évaluation des résultats pour les enfants, les soignants et/ou les éducateurs doit être fourni. Les candidatures retenues doivent clairement définir au moins un résultat prioritaire pertinent que l'innovation s'efforcera d'atteindre, avec des cibles claires et des plans pour mesurer et évaluer les progrès (référez-vous à la Section 4.4 « Établir la preuve de concept »).

PROJETS DE TRANSITION VERS LA MISE À L'ÉCHELLE (TVME) :

Le programme Transition vers la mise à l'échelle (TVME), nous soutenons les innovations prometteuses en phase de démarrage qui ont déjà réalisé la preuve de concept ou ont démontré des résultats positifs initiaux, et qui ont un potentiel significatif d'impact durable durant la mise à l'échelle ou à mesure qu'elles touchent plus de personnes.

Il existe plusieurs objectifs ou finalités possibles pour le financement de TVME en fonction du stade de développement de l'innovation, comme :

- Générer des preuves supplémentaires d'impact requises pour la mise à l'échelle et/ou combler les lacunes des preuves existantes (par exemple, par le biais d'études de validation);
- Faire avancer la planification pour la mise à l'échelle et la durabilité (développer ou valider un plan viable, un modèle économique, etc.);
- Renforcer la capacité organisationnelle et les partenariats requis pour la mise à l'échelle

Exemples d'admissibilité pour un financement de TVME :

- J'ai une innovation qui a atteint la preuve de concept et maintenant je dois développer un plan viable pour la mise à l'échelle et la durabilité et/ou générer des preuves nécessaires pour passer à la phase

suivante.

- Je dois valider la viabilité et la capacité de mise à l'échelle du plan d'affaires et/ou de mise à l'échelle et pallier aux lacunes.
- Je dois améliorer et itérer davantage le plan d'affaires et/ou de mise à l'échelle, en fonction des leçons tirées.

PROCESSUS DE CANDIDATURE ET ÉCHÉANCIER

EN QUOI CONSISTE LE PROCESSUS DE DEMANDE POUR CHAQUE OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT (PREUVE DE CONCEPT OU TRANSITION VERS LA MISE À L'ÉCHELLE)?

PREUVE DE CONCEPT (POC) : Les candidatures seront acceptées sur une période de trois mois, entre le 21 janvier et le 24 avril 2025.

La date limite de dépôt des candidatures pour la POC est le 24 avril 2025 à 14 h HE.

Les candidatures feront l'objet d'un processus d'évaluation en deux étapes : la présélection (première étape) et l'évaluation externe par des pairs (deuxième étape). Seules les candidatures qui réussissent l'étape de présélection seront invitées pour l'évaluation externe par des pairs.

TRANSITION VERS LA MISE À L'ÉCHELLE (TVME) : Les candidatures seront acceptées sur une base continue du 21 janvier au 27 novembre 2025. La première date limite pour le dépôt des candidatures est le 24 avril 2025 à 14 h HE. Les autres dates limites de dépôt des candidatures pour la TVME, tout au long de l'année, sont :

- **Date limite N° 2 : 21 août 2025**
- **Date limite N° 3 : 27 novembre 2025**

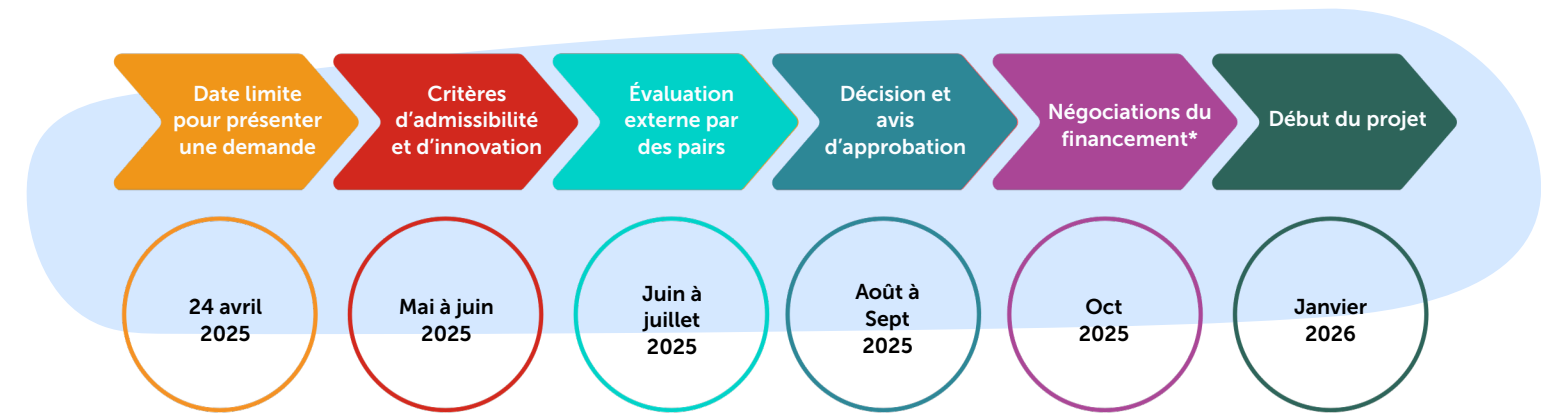
Les candidatures pour la TVME impliquent deux étapes : remplir le questionnaire de présélection et le résumé du projet (première étape), puis soumettre une proposition de projet détaillée (deuxième étape). Seules les candidatures sélectionnées à la première étape seront invitées à soumettre une proposition de projet détaillée (deuxième étape). Les candidatures de la première étape seront évaluées environ 1 à 2 mois après la date limite de dépôt et les candidatures non retenues seront avisées durant cette période.

*Pour plus de détails sur les processus de candidature pour chaque type de possibilité de financement, veuillez vous référer aux sections suivantes de la DDP :

- **Preuve de concept : Section 4.5**
- **Transition vers la mise à l'échelle (TVME) : Section 5.5**

1. Quand ma demande sera-t-elle examinée et quand la décision de financement sera-t-elle annoncée?

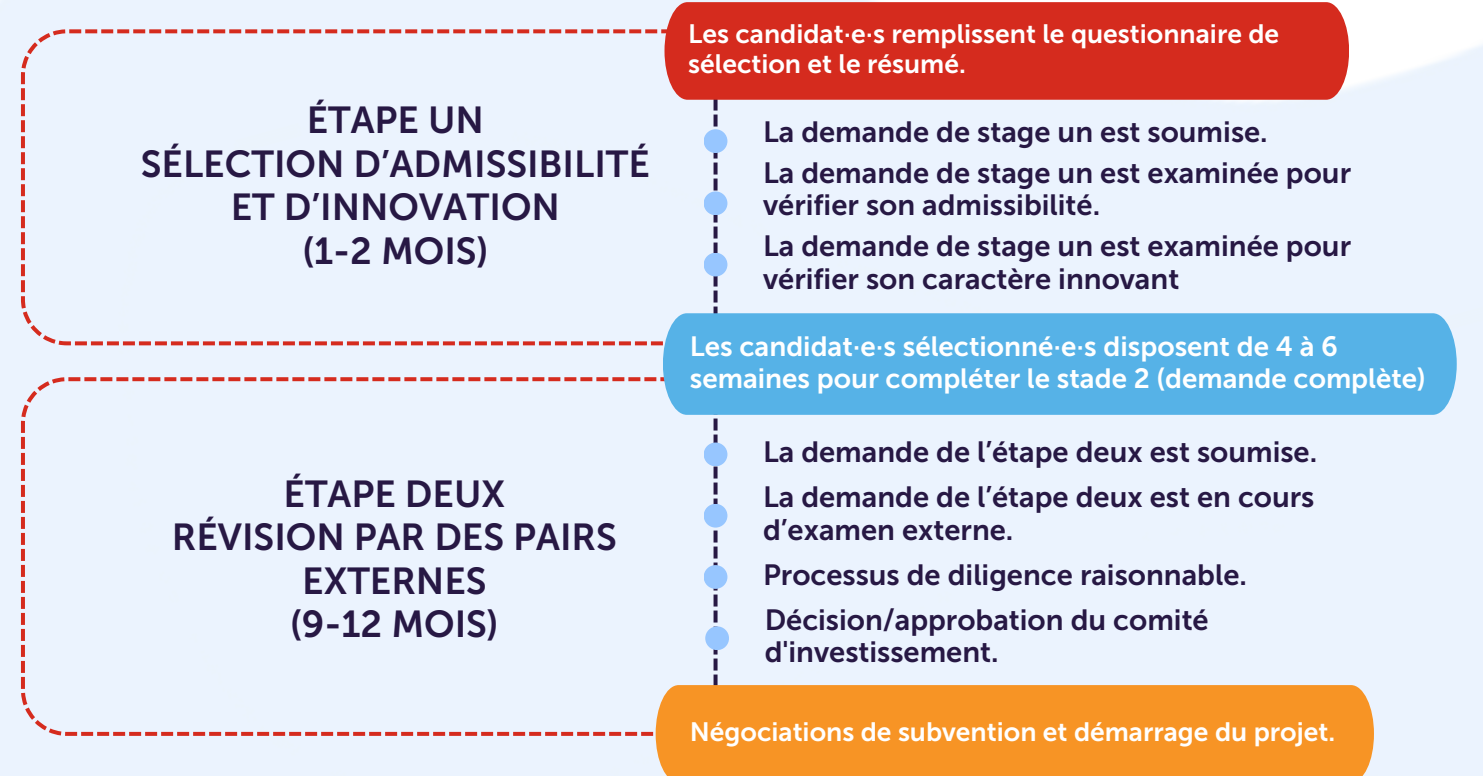
PREUVE DE CONCEPT (POC) : Le processus de financement pour la POC peut durer jusqu'à neuf mois, de la soumission de la candidature au lancement du projet.



Les candidatures de la première étape seront examinées environ 1 à 2 mois après la date limite de dépôt et les candidatures non retenues seront avisées durant cette période.

Les propositions retenues durant le processus d'évaluation en deux étapes (présélection et évaluation par des pairs) seront présentées à l'instance compétente de Grands Défis Canada qui rendra une décision finale sur le financement.

TRANSITION VERS LA MISE À L'ÉCHELLE (TVME) : Les demandes de financement pour la TVME peuvent prendre de 9 à 12 mois pour franchir l'étape 2, de la candidature jusqu'au démarrage du projet. Seules les candidatures sélectionnées à la première étape (présélection et résumé du projet) seront invitées à soumettre une proposition de projet détaillée (deuxième étape).



Les candidatures de la première étape seront évaluées environ 1 à 2 mois après la date limite de dépôt et les candidatures non retenues seront avisées durant cette période.

Les candidatures sélectionnées seront invitées à soumettre une proposition de projet détaillée dans les 4 à 6 semaines pour finaliser la deuxième étape de leur demande, avant l'évaluation externe par des pairs.

Les organismes invités à soumettre une proposition de projet détaillée (en deuxième étape) feront l'objet d'une évaluation externe par des pairs, suivie d'une vérification approfondie du potentiel d'impact, des

Les organismes invités à soumettre une proposition de projet détaillée (en deuxième étape) feront l'objet d'une évaluation externe par des pairs, suivie d'une vérification approfondie du potentiel d'impact, des opérations, des finances, des paramètres techniques, de la propriété intellectuelle, des partenariats, de l'égalité entre les genres, de la durabilité environnementale, des droits humains et de l'inclusion.

Les décisions finales sur l'octroi de financement sont prises par le conseil d'administration de Grands Défis Canada. Les recommandations de financement au conseil d'administration sont faites par un comité d'investissement après la révision des recommandations du personnel (sur la base de l'évaluation des dossiers de candidatures fournis par l'innovateur, d'une diligence raisonnable) et d'autres informations disponibles, comme de brefs entretiens avec l'innovateur.

COMMENT DOIT-ON DÉPOSER UNE CANDIDATURE?

Pour déposer une candidature de financement, les demandeurs doivent utiliser le formulaire de demande en ligne fourni, qui est accessible UNIQUEMENT via le Portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>).

Si le chef de projet a déjà présenté une demande de financement à Grands Défis Canada, il possède déjà un compte Fluxx. Si vous ne vous souvenez pas de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe, vous devez réinitialiser votre mot de passe sans créer de nouveau compte : https://gcc.fluxx.io/forgot_password

Les nouveaux candidats doivent se rendre sur <https://gcc.fluxx.io> et sélectionner « Créer un compte maintenant ». Vous devrez compléter un court questionnaire de pré-admissibilité et saisir des informations sur le chef de projet et l'organisme candidat. Une fois inscrit, vérifiez votre boîte de réception, vous devriez avoir reçu un lien de vérification pour activer votre compte. Si vous ne voyez pas le courriel, vérifiez votre dossier de courrier indésirable ou de pourriels.

Après avoir activé ou réinitialisé votre compte, connectez-vous à l'aide de vos identifiants sur <https://gcc.fluxx.io> et sélectionnez le formulaire de demande approprié. Répondez à toutes les questions requises. Vous pouvez enregistrer votre démarche pour y revenir plus tard. Une fois la modification terminée, vous devez Soumettre votre candidature. Vous devez Soumettre votre candidature avant la date limite affichée.

[Des instructions supplémentaires sur l'envoi des candidatures via Fluxx peuvent être trouvées dans l'Annexe C de la DDP et dans le guide de référence de Fluxx, accessible ici : <https://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>

QUE FAIRE SI JE RENCONTRE DES PROBLÈMES TECHNIQUES LORS DU DÉPÔT DE MA CANDIDATURE SUR FLUXX?

Google Chrome est le navigateur recommandé.

Si vous n'arrivez pas à soumettre votre dossier de candidature, il manque peut-être des informations essentielles. Avant de contacter le soutien technique, assurez-vous d'avoir répondu à toutes les questions du formulaire.

Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de la soumission de votre candidature sur Fluxx, veuillez suivre les étapes de dépannage suivantes. Si possible, sauvegardez votre progression avant de tenter toute étape de dépannage pour éviter la perte de données.

- Actualisez votre navigateur (actualisez la page pour vous assurer que le problème n'est pas temporaire).
- Effacez la cache et supprimez les témoins. Cette action résout souvent les problèmes de chargement ou d'affichage.
- Assurez-vous d'utiliser la dernière version de Google Chrome.

Si le problème persiste, veuillez envoyer un ticket d'assistance à l'équipe du soutien technique avant la date limite de dépôt des candidatures via <https://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>. Assurez-vous d'inclure votre numéro de demande, une description détaillée du problème, des captures d'écran ou les messages d'erreur (si possible). Notez que ce formulaire est réservé au soutien technique. Pour toute question relative à la Demande de Propositions ou au processus de candidature, veuillez envoyer un courriel à playlearnthrive@grandchallenges.ca.

Notre équipe vous aidera à résoudre le problème dans les plus brefs délais. Assurez-vous de vous laisser suffisamment de temps pour vous inscrire et déposer votre candidature avant la date limite, en tenant compte de toute assistance technique potentielle.

LE FORMULAIRE DE DEMANDE EST-IL ACCESSIBLE EN D'AUTRES LANGUES QUE L'ANGLAIS?

Non. En plus de l'anglais, seule la DDP est disponible en français et en arabe.

PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE DANS UNE AUTRE LANGUE QUE L'ANGLAIS?

Non. Les candidatures sont uniquement acceptées en langue anglaise. Toute candidature envoyée dans une autre langue sera rejetée sans évaluation.

Veuillez noter que la qualité de l'anglais n'affectera pas l'évaluation de la proposition, sauf si elle nuit considérablement à la clarté des informations.

PUIS-JE SOUMETTRE MA CANDIDATURE PAR COURRIEL, PAR LA POSTE OU EN PERSONNE?

Non. Toutes les candidatures pour cette DDP doivent être soumises via Fluxx (<https://gcc.fluxx.io/>). Toutes les candidatures reçues par courriel NE SERONT PAS évaluées.

EST-IL POSSIBLE DE PLANIFIER UN APPEL TÉLÉPHONIQUE POUR PARLER DIRECTEMENT AVEC UNE PERSONNE DE L'ÉQUIPE QUI PEUT RÉPONDRE À DES QUESTIONS QUI NE SONT PAS ABORDÉES SUR LE SITE WEB?

En raison du nombre de candidatures, nous ne pouvons pas organiser de conversations individuelles avec les demandeurs potentiels. Afin de maintenir un processus équitable, nous demandons aux personnes de soumettre leurs questions par courriel à playlearnthrive@grandchallenges.ca.

Nous organiserons un webinaire pour les demandeurs après le lancement de la DDP, où il sera possible de poser des questions. La date du webinaire et les informations d'inscription seront publiées sur notre site Web dans les semaines à venir.

Pour les demandeurs qui ne peuvent pas assister au webinaire ou qui envoient leur demande lors d'un prochain cycle de TVME, le webinaire sera enregistré et téléversé sur notre site Web.

1. QUELS SONT LES DIFFÉRENTS RÔLES MENTIONNÉS DANS LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE?

Dans le formulaire de candidature vous trouverez les rôles suivants :

Chef de projet : Les chefs de projet sont ultimement responsables du déploiement du projet financé et doivent se conformer aux exigences de Grands Défis Canada à cette même fin. Les chefs de projet doivent être officiellement affiliés à l'institution bénéficiaire de la subvention. Le compte et le profil Fluxx utilisés pour créer et soumettre la candidature doivent être ceux du chef de projet. Il s'agit d'un élément important, puisque le chef de projet et la composition de l'équipe seront évalués dans le cadre du processus.

Autorisation de signature : cette personne doit être officiellement affiliée à l'institution bénéficiaire et posséder les autorisations requises pour lier l'organisme à une entente contraignante. Son nom et le titre de son rôle doivent être fournis.

Remarque : si votre candidature est retenue, vous aurez la possibilité d'ajouter un autre membre à votre équipe à partir de votre organisme.

DES LETTRES DE RECOMMANDATION DE PARTENAIRES OU DE COLLABORATEURS SONT-ELLES NÉCESSAIRES POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE?

Non, ce n'est pas obligatoire.

DOIS-JE FOURNIR DES INFORMATIONS OU DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN PLUS DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE?

Pour les demandes relatives à la POC, non. Pour le moment, les demandes de financement pour la POC seront acceptées uniquement pour une période de trois mois, entre le 21 janvier et le 24 avril 2025. Nous vous invitons à consulter à nouveau cette FAQ au cas où la situation changerait plus tard, pendant la période de projet.

Pour les candidatures de TVME, oui. Les candidatures refusées à une étape ou l'autre du processus peuvent soumettre une nouvelle demande au cours des prochaines périodes de dépôt. Pour déposer une nouvelle candidature, vous devrez créer une nouvelle demande. Par contre, s'il vous plaît, ne créez pas de nouveau compte. Vous pouvez démarrer une nouvelle candidature en vous connectant à votre compte Fluxx existant. Si vous choisissez de présenter une nouvelle demande, nous évaluerons l'intégration de nos commentaires par votre équipe. Les propositions identiques ne sont pas admissibles.

BUDGET, UTILISATION DES FONDS, DÉPENSES ADMISSIBLES



LES COÛTS INDIRECTS OU LES FRAIS GÉNÉRAUX SONT-ILS CONSIDÉRÉS COMME DES DÉPENSES ADMISSIBLES?

Les innovateurs ont droit à un maximum de 10 % des Coûts totaux directs modifiés (CTDM) pour couvrir les coûts indirects. Les CTDM englobent tous les salaires directs et toutes les rémunérations directes, les avantages sociaux applicables, les matériaux et fournitures, les services, les frais de déplacement et jusqu'à 30 000 \$ CAD de chaque sous-subvention.

Les CTDM excluent les équipements, les dépenses en capital, les frais de soins aux patients, les frais de location, les remises de frais de scolarité, les bourses et les allocations, les coûts de soutien des participants et la portion de chaque sous-subvention supérieure à 30 000 \$ CAD. L'innovateur doit constamment imputer les coûts soit aux coûts indirects, soit aux coûts directs, mais il ne doit pas facturer deux fois ni imputer de manière incohérente le même coût ou les mêmes catégories de coûts à la fois comme coûts directs et indirects.

Veillez vous reporter à la Section 7 de la DDP pour consulter les détails des Conditions financières et coûts admissibles.

AVEC QUELLE DEVISE DEVONS-NOUS ÉLABORER NOTRE BUDGET?

Veillez soumettre le sommaire du budget en dollars canadiens (CAD). Vous pouvez consulter le taux de change actuel à partir de ce site : oanda.com/currency/converter

LES HEURES TRAVILLÉES SUR LA DEMANDE SONT-ELLES UN COÛT ADMISSIBLE?

Non. Le temps consacré à la rédaction et/ou à l'envoi de la demande n'est pas remboursable. Les salaires pour l'exécution du projet, si celui-ci est sélectionné pour un financement, peuvent être inclus dans le budget.

POUVONS-NOUS INCLURE UNE PARTIE DU COÛT DE LOCATION DES BUREAUX ET DES SERVICES PUBLICS POUR L'ENDROIT OÙ LE PROJET SERA DÉPLOYÉ?

Seuls les coûts directement liés aux activités du projet sont autorisés dans le cadre de cette DDP. Par exemple, le loyer serait une dépense admissible seulement si un espace est loué pour des participants ou de la recherche directe (par exemple, une garderie). Si des bureaux sont loués pour des travaux administratifs à effectuer, alors la partie liée au projet GCC serait une dépense admissible. D'autres coûts administratifs peuvent également être admissibles dans les coûts indirects.

Y A-T-IL UNE DIFFÉRENCE ENTRE UN CHEF DE PROJET ET UN COLLABORATEUR PAR RAPPORT AUX FONDS QU'ILS PEUVENT RECEVOIR?

Un collaborateur peut recevoir un financement sous forme de rémunération s'il est employé par votre organisation ou une organisation sous-subventionnée, ou il peut être rémunéré par des frais de sous-traitance. Si le projet est sélectionné pour financement, plus d'informations seront fournies lors des négociations de la subvention.



LES ORGANISATIONS SONT-ELLES AUTORISÉES À EMBAUCHER DU PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE (C'EST-À-DIRE NE PAS SOUS-TRAITER) SPÉCIFIQUEMENT AUX FINS DU DÉPLOIEMENT DU PROJET?

Oui, vous pouvez embaucher du nouveau personnel pour soutenir le déploiement du projet, au besoin.

QUE SIGNIFIE « SOUS-SUBVENTION »?

Nous définissons un sous-bénéficiaire comme une organisation externe qui agit comme un partenaire pour fournir les services clés nécessaires à la réalisation du projet et qui ne peut pas être facilement remplacée par un fournisseur ou un prestataire. Dans de tels cas, nos fonds iraient de votre organisation à ces organisations partenaires.



RESSOURCES

Nous encourageons fortement les demandeurs à utiliser les ressources suivantes lors de la préparation de leur candidature :

- Document complet de la DDP
- DDP en 2 pages
- [Ressources pour les innovateurs](#) : Liste des politiques de Grands Défis Canada

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Toute question supplémentaire doit être envoyée à playlearnthrive@grandchallenges.ca

